

Remise en cause de PPCR ?

Cet accord conclu avec le précédent gouvernement constitue pour la FSU un début de revalorisation, certes insuffisant mais qui permet une amélioration des carrières.

Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre : revalorisation de la grille indiciaire, accès plus large à la hors classe (bien que toujours insuffisant), resserrement des carrières et création de la classe exceptionnelle (dont les conditions sont inacceptables car réservées à quelques-uns).

Le ministre de l'action publique a annoncé le « possible décalage » d'un an à partir de janvier 2018 des prochaines mesures PPCR prévues jusqu'en 2020, ce qui serait une trahison de l'engagement de l'Etat.

Le report de calendrier retarderait à 2019 l'augmentation de 5 points d'indice dans le cadre du transfert des primes en points, à 2020 la seconde revalorisation générale de tous les indices et à 2021 la création d'un nouvel échelon de la hors-classe.

La FSU s'oppose à ce report et exige une amélioration des rémunérations qui permette un rattrapage progressif des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 dans un calendrier plus resserré.

Se mobiliser le 10 octobre c'est obliger l'Etat à tenir ses engagements et rappeler la réalité des salaires enseignants en France

Suppressions inacceptables des emplois aidés

Le gouvernement a annoncé la diminution drastique des emplois aidés. Dans l'Education nationale, ce plan social se traduit par une suppression de 23 157 emplois et un retour brutal à Pôle emploi pour ces salariés.

Malgré la priorité donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, des milliers d'élèves ont dû faire la rentrée avec peu ou pas d'accompagnement. Ces suppressions d'emplois signent aussi la fin de l'aide administrative à la direction d'école, inacceptable dans un contexte d'alourdissement des tâches des directrices et directeurs.

Se mobiliser le 10 octobre c'est exiger le renouvellement de ces contrats et le réemploi des personnels dans l'attente d'un plan de formation et de qualification solide et de la création d'emplois pérennes.

Augmenter la CSG pour perdre en pouvoir d'achat ?

Le gouvernement s'était engagé à augmenter de 1,7 % la CSG (contribution sociale généralisée) et à supprimer les cotisations sociales pour que « chaque actif puisse mieux vivre de son travail », remettant en cause au passage le financement de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage. Cela constitue une augmentation de pouvoir d'achat pour les salariés du privé, mais pas pour les fonctionnaires contrairement aux engagements de campagne.

Ceux-ci n'étant pas assujettis aux cotisations chômage et maladie, le 1 % de contribution exceptionnelle de solidarité serait supprimé et le manque à gagner d'environ 0,7 % serait complété par une indemnité.

Ce scénario proposé par le gouvernement n'est pas acceptable et pourrait même se traduire par une perte de rémunération. En effet, les modalités de calcul de cette indemnité telles qu'elle sont proposées par le ministère ne sont pas acceptables. Les nouveaux recrutés de la fonction publique n'en bénéficieraient pas et verraient ainsi leur rémunération nette diminuée de 0,7 %

Les retraités dont la rémunération est supérieure à 1 200 euros subiraient une perte sèche, la revalorisation des pensions de 0,8 % au 1^{er} octobre ayant pour seul objectif de compenser l'inflation avec un gel des pensions qui dure depuis 2014.

Se mobiliser le 10 octobre c'est s'opposer au recul du pouvoir d'achat des enseignants

Salaire mensuel moyen au bout de 15 ans en parité de pouvoir d'achat ** en € (source OCDE 2017)

